

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 décembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2022D181

OBJET :
31. COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES FLANDRE
LYS. RAPPORT
D'ACTIVITÉS 2021.
PRÉSENTATION AU
CONSEIL MUNICIPAL.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 059-215904004-20221208-2022D181-DE



L'an deux mil-vingt-deux, le huit DÉCEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. MORVAN Hervé
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme BLANQUART Marine
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
Mme LORPHELIN Martine, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à M. TREDEZ Alain

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal sont destinataires du rapport annuel d'activités établi par la communauté de Communes Flandre Lys auquel adhère la commune.

L'assemblée a pris connaissance dudit rapport qui lui a été présenté pour l'année 2021.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.